



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 6 décembre 2022 et sera tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6.
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5

Est absent :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Est également présente à la séance, madame :

Valérie Beurivage Vincent, directrice générale adjointe

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Germain Pitre, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2022-12-376

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 6 décembre 2022 est ouverte par le maire à 20 h 01.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2022-12-377

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public :

En ajoutant les points :

- 10.1 Résolution 2022-11-364 - épandeur à sel – modification;
- 10.2 COMALERTE – renouvellement 2023;
- 10.3 Avis de motion et dépôt – Règlement 2016-11-02 modifiant le Règlement 2016-11 relatif au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;
- 10.4 Bibliothèque – abolition des frais de retard

Et en retirant les points :

- 3.5 Paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière;
- 3.7 Salle communautaire - acquisition d'un lave-vaisselle
- 7.2 Programme ALUS Montérégie – Partenariat;
- 9.5 Adoption – Règlement 2009-002-09 modifiant le Règlement de zonage afin de corriger une erreur et revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC;
- 9.6 Offre d'occupation d'un immeuble public – lot 4 834 362

ADOPTÉE

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022
-

2022-12-378

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022.

ADOPTÉE

- 1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers
-

Monsieur Germain Pitre, maire suppléant, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

- 1.4 Période de questions générales
-

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

2. Dépôt de documents

- 2.1 Résolution 2022-11-005 – Saint-Mathieu-de-Beloeil – Données sur l'eau;
- 2.2 Résolution numéro 22-11-391 - Contrôle intérimaire.

3.1 Comptes à payer

2022-12-379

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2022 pour une somme de 222 986,44 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme totalisant 15 244,57 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 100 789,87 \$.

ADOPTÉE

3.2 Demande de soutien financier par la Garde côtière auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Saison de navigation 2023

2022-12-380

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier, pour la saison 2023, par la Garde côtière auxiliaire canadienne afin d'offrir des services de prévention, de recherche et de sauvetage aux plaisanciers pour un montant de 500 \$ ou plus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers, de verser un montant de 500 \$.

ADOPTÉE

3.3 Association des plus beaux villages du Québec – soutien financier 2023

2022-12-381

CONSIDÉRANT la facture 1 2023-021 de l'Association des plus beaux villages du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers, de verser un montant de 1 485 \$ à l'Association des plus beaux villages du Québec pour la contribution annuelle 2023.

ADOPTÉE

3.4 Maison des jeunes La Traversée - soutien financier 2023

2022-12-382

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposé par la maison des jeunes La Traversée pour l'année 2023 en lien avec leurs activités annuelles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu, à l'unanimité des conseillers :

QU'un soutien financier de 17 700 \$ soit versé à la maison des jeunes La Traversée pour l'année 2023;

QUE soit autorisée l'utilisation sans frais de la salle Julie-Daoust selon les disponibilités.

ADOPTÉE

3.5 Paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière

Dossier retiré de l'ordre du jour.

3.6 Demandes de soutien financier - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu et Fondation Mira

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier reçues pour le mois de décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu, à l'unanimité des conseillers que soit versé un soutien financier à chacune de ces organisations, et ce, comme suit :

| Organisme | Montant accordé |
|--|------------------------|
| Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu | 200 \$ |
| Fondation Mira | 200 \$ |

ADOPTÉE

3.7 Salle communautaire - acquisition d'un lave-vaisselle

Dossier retiré de l'ordre du jour.

3.8 Conditions salariales et avantages sociaux du personnel - année 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité des conseillers :

QUE soit modifiés les conditions salariales et les avantages sociaux du personnel municipal pour l'année 2023 tels que soumis par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

ADOPTÉE

2022-12-383

2022-12-384

4. Administration

4.1 Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes

2022-12-385

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer le bureau municipal durant la période des fêtes, entre le 21 décembre 2022 midi et le 3 janvier 2023 inclusivement pour tous les employés municipaux.

ADOPTÉE

4.2 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

2022-12-386

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal tel que requis par l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*.

Les membres du conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire
Monsieur David Cormier, Conseiller #1
Monsieur Germain Pitre, Conseiller #2
Monsieur Louis-Philippe Laprade, Conseiller #3
Monsieur Réjean Collette, Conseiller #4
Monsieur Marc-André Girard-Provost, Conseiller #5
Monsieur Robert Mayrand, Conseiller #6

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

4.3 Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2022 - dépôt

2022-12-387

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* demande de déposer au conseil municipal la Déclaration d'avantages des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'aucun des membres du conseil municipal n'a déposé de déclaration d'avantages;

Il n'y a pas de dépôt de registre des Déclarations d'avantages reçues par les élus pour l'année 2022.

4.4 Maison de la culture Eulalie-Durocher – test d’amiante

2022-12-388

CONSIDÉRANT QUE l’analyse de la structure de la Maison de la culture demande des analyses sur la présence d’amiante;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de travail en environnement de Labo Montérégie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE soit accordé le contrat d’analyse sur la présence d’amiante avec Labo Montérégie pour un montant maximal de 2 005 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.5 Acquisition – serveur – Bureau municipal

2022-12-389

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n’ayant pas de serveur informatique, qu’elle utilise présentement un ordinateur et que celui-ci n’est pas conçu pour cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour son parc informatique;

CONSIDÉRANT la soumission de Rive-Tech informatique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE soit approuvé l’achat d’un serveur au montant de 4 299,99 \$, plus les taxes applicables;

QUE l’ordinateur qui servait de serveur soit récupéré par le service de l’urbanisme.

ADOPTÉE

4.6 Dépôt du certificat de tenue de registre - Règlement décrétant une dépense de 493 354 \$ et un emprunt de 453 086 \$ pour la construction de jeux d’eau, l’aménagement d’une aire de détente avec réduction des îlots de chaleur

2022-12-390

CONSIDÉRANT la tenue du registre concernant la demande de participation à un référendum relatif à l’adoption du projet de Règlement intitulé « Règlement décrétant une dépense de 493 354 \$ et un emprunt de 453 086 \$ pour la construction de jeux d’eau, l’aménagement d’une aire de détente avec réduction des îlots de chaleur »;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de signatures reçues est de 39 pour un nombre requis de 147 signatures aucun scrutin référendaire ne doit être tenu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE prendre acte du dépôt de certificat de la greffière-trésorière annonçant le résultat du registre tenu du 14 au 18 novembre 2022 et du 21 au 24 novembre 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

- 4.7 Résolution numéro 2022-11-352 – Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2023 – modification du lieu
-

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-352 qui indique que la tenue des séances du conseil municipal se tiendront à la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit modifié l'endroit où se tiendront les séances du conseil municipal pour que celles-ci soient tenues à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

- 4.8 Ressources humaines – nomination - responsable de l'urbanisme et de l'environnement à titre permanent – Michel Rioux
-

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité que soit embauché en permanence monsieur Michel Rioux au poste de responsable de l'urbanisme et de l'environnement à raison d'environ 25 heures par semaine en alternant le travail en présentiel et le télétravail et que soit mandatée Cynthia Bossé, directrice générale à signer l'entente de travail.

ADOPTÉE

2022-12-391

2022-12-392

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Rapport d'activités du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2022 et prévisions des dépenses du mois de décembre 2022
-

2022-12-393

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile, explique le rapport d'activités du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance pour le mois de novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses de décembre 2022 pour un montant de 1 200 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6. Transport et travaux publics

- 6.1 Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de novembre 2022 et prévisions des dépenses du mois de décembre 2022
-

2022-12-394

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses de décembre 2022 pour un montant de 600 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 6.2 Route 223 – Sécurisation des voies
-

2022-12-395

CONSIDÉRANT QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec définit cette dernière comme constituant le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité durable est du ressort du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (ci-après MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Richelieu (route 223) relève de la juridiction du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la route 223, située en partie dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, est utilisée par de nombreux usagers dont notamment les automobilistes, les motocyclistes, les cyclistes et les piétons;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ projette la réfection d'une partie de la route 223;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a pour mission d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers du réseau routier;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de cyclistes empruntent annuellement la route 223 et qu'il est du ressort du MTQ d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de son réseau;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut être que du ressort de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et plus globalement du monde municipal d'assurer la sécurité sur le réseau supérieur qui est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la route 223 est une route touristique d'intérêt national;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une piste multifonctionnelle afin d'assurer la sécurité des usagers fait partie du mandat du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités planifient déjà la mobilité active sur leur réseau local et qu'à ce titre Saint-Antoine-sur-Richelieu ne fait pas exception et s'assure d'implanter de telles mesures dès que l'espace le permet;

CONSIDÉRANT QUE notamment la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a mis en place des pistes cyclables en quantité sur son réseau local et qu'elle continue à le faire et qu'elle envisage de modifier son plan d'urbanisme afin d'intégrer celles-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal souhaite sensibiliser les ministres responsables des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi que la ministre de la Montérégie, sur l'importance de planifier sur le réseau supérieur la mobilité active afin de sécuriser ses utilisateurs les plus vulnérables;

QUE le conseil municipal demande l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des Municipalité afin que le gouvernement assume la responsabilité de la sécurité des utilisateurs sur le réseau supérieur;

QUE la présente résolution soit transmise aux ministres responsables des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à la ministre de la Montérégie, au député de la circonscription de Borduas, à l'Union des municipalités du Québec, Vélo Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalité.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

7.2 Programme ALUS Montérégie - Partenariat

Retiré de l'ordre du jour.

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

8.1 Dépôt du rapport du service de la Vie culturelle et communautaire pour le mois de novembre 2022 et prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2022

Il n'y a pas de rapport pour le mois de novembre et pas de dépenses prévues pour le mois de décembre.

8.2 Dépôt du rapport d'activité de la Bibliothèque HDM pour le mois de novembre 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2022

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.3 Dépôt du rapport du service des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de novembre 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2022

2022-12-396

Le rapport de monsieur Samuel Rogers, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de novembre 2022 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvée la programmation des activités récréatives de l'hiver 2023;

ADOPTÉE

8.4 Stationnement du centre communautaire - revitalisation

2022-12-397

CONSIDÉRANT l'importance de contrer le réchauffement climatique par des projets de verdissement, qui permettront de réduire, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les surfaces comme les stationnements en asphalte entraînent la création d'îlots de chaleur urbains lors des canicules. Ces mêmes surfaces empêchent l'eau de s'infiltrer dans le sol lors de fortes pluies, créant des débordements, des inondations et des refoulements d'eau;

Le conseil affirme sa volonté à réduire ces effets négatifs en favorisant l'installation d'infrastructures vertes pouvant créer des îlots de fraîcheur, permettant l'infiltration de l'eau de pluie et réduisant la pollution aérienne, l'érosion des sols de même que la dégradation de la qualité de l'eau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil supporte la directrice générale, madame Cynthia Bossé dans ses recherches de financement de source extérieure pour ce projet ainsi que de toute opportunité pouvant être jumelée à ce projet;

QUE la directrice générale, madame Cynthia Bossé soit autorisée à présenter toute demande d'aide financière pertinente relativement à la végétalisation du stationnement du centre communautaire.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service d'urbanisme pour le mois de novembre 2022
-

Il n'y a pas de rapport d'urbanisme pour le mois de novembre.

- 9.2 Entente de location d'une parcelle du lot 4 833 202 – Agri-Vallée inc.
-

CONSIDÉRANT l'entente signée en 2021 relative à la location d'une parcelle (lot 4 833 202) par Agri-Vallée inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire louer une autre parcelle pour les années 2022 à 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à conserver confidentiel le secret commercial de cette entente et ne pas en divulguer sa valeur monétaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit mandatés monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer l'entente-bail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

- 9.3 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Résolution 2022-06-213 - modification
-

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-213 qui accordait une aide financière pour un montant de 25 050 \$ pour le matricule 2473-42-1849;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé est erroné et qu'il aurait dû se lire 17 262 \$ plus un montant équivalant aux taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

2022-12-398

2022-12-399

QUE soit modifiée la résolution 2022-06-213 afin de corriger le montant autorisé dans le cadre de la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques à l'immeuble relié au matricule 2473-42-1849 pour que la résolution se lise comme suit :

| Matricules | Sommes demandées plus un montant équivalent aux taxes |
|-------------------|--|
| 2473-42-1849 | 17 262 \$ |

ADOPTÉE

- 9.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1196, rue Réjean - réfection toiture
-

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé est situé dans une zone assujettie par le règlement de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé n'est pas répertorié dans aucune catégorie patrimoniale de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis a été déposée en date du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés sont conformes aux critères de la Zone R-15;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents en lien avec la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 16 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée la demande de PIIA pour la propriété sise au 1196, rue Réjean.

ADOPTÉE

- 9.5 Adoption – Règlement 2009-002-09 modifiant le Règlement de zonage afin de corriger une erreur et revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC
-

Retiré de l'ordre du jour.

9.6 Offre d'occupation d'un immeuble public – lot 4 834 362

Retiré de l'ordre du jour.

9.7 Déclaration de compétence à l'égard de la construction du ponceau dans les cours d'eau et de certains travaux en rive et sur le littoral – accord

CONSIDÉRANT la résolution n° 22-11-406 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu adopté le 23 novembre 2022 relative à la Déclaration de compétence à l'égard de la construction du ponceau dans les cours d'eau et de certains travaux en rive et sur le littoral;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit donné l'accord de la Municipalité quant à la Déclaration de compétence à l'égard de la construction du ponceau dans les cours d'eau et de certains travaux en rive et sur le littoral de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Résolution 2022-11-364 - épandeur à sel - modification

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-11-364 autorisait une dépense de 11 258 \$ taxes nettes pour l'achat d'un épandeur à sel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis un épandeur qui pourra servir pour l'épandage tant de l'abrasif que la semence et l'engrais, et ce, pour un montant de 8 990 \$ pour l'équipement et 2913,47 \$ pour l'installation du système hydraulique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit modifiée la résolution 2022-11-364 pour remplacer le montant autorisé de 11 258 \$ taxes nettes par 12 497,16 \$ taxes nettes.

ADOPTÉE

10.2 COMALERTE – renouvellement 2023

2022-12-403

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit renouvelé l'abonnement au système COMALERTE pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023;

QUE soit autorisé, à cet effet, le paiement de la facture 14343 de Prudent mesures d'urgence pour un montant de 2 619,40 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.3 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 2016-11-02 modifiant le Règlement 2016-11 relatif au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

2022-12-404

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement numéro 2016-11-02 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2016-11 relatif au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques ».

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

10.4 Bibliothèque – abolition des frais de retard

2022-12-405

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Hélène Dupuis-Marion désire assurer l'accessibilité à la lecture pour tous;

CONSIDÉRANT QUE les frais de retard constituent un frein à l'accessibilité à la lecture;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque souhaite favoriser les échanges positifs avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque cherche à responsabiliser ses usagers plutôt qu'à les punir;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque souhaite éveiller les citoyens au goût de la lecture sans les sanctionner;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les frais de retard soit abolis à la bibliothèque Hélène Dupuis-Marion.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2022.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 21.

ADOPTÉE

Germain Pitre
Maire suppléant

Valérie Beurivage Vincent
Directrice générale adjointe

Je, Germain Pitre, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

NON-ADOPTÉ